



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/48/260
1er août 1994

Quarante-huitième session
Point 123 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/48/811/Add.3)]

48/260. Afrique : situation économique critique, redressement
et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 19 de la section II de sa résolution 48/228 A du 23 décembre 1993, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'envisager l'ouverture d'un nouveau chapitre du budget concernant le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en présentant des recommandations de financement supplémentaire, et de lui présenter un rapport à ce sujet à la reprise de sa quarante-huitième session,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 1/ et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/;

1/ A/C.5/48/74.

2/ A/48/7/Add.8.

2. Prie le Secrétaire général d'établir un projet de chapitre du budget-programme dans lequel seraient inscrites les activités prescrites dans le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, intitulé "Afrique : situation économique critique, redressement et développement", relevant actuellement du chapitre 8 (Département de la coordination des politiques et du développement durable) du budget-programme, et de le lui présenter à sa présente session, au plus tard le 10 juillet 1994 3/;

3. Prie également le Secrétaire général d'inscrire dans le projet de chapitre du budget-programme mentionné au paragraphe 2 ci-dessus toutes propositions qu'il aurait à formuler concernant les activités supplémentaires à exécuter au cours du présent exercice biennal ainsi que des propositions concernant le transfert de ressources appropriées devant servir en priorité à exécuter les activités prévues au titre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

4. Prie en outre le Secrétaire général de réexaminer les ressources allouées pour l'exécution des activités prévues au titre du nouvel Ordre du jour et de présenter des propositions concernant les ressources supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997;

5. Prie le Secrétaire général d'utiliser dans toute la mesure possible les ressources et les compétences techniques disponibles au sein de l'Organisation pour exécuter les activités envisagées au paragraphe 6 de son rapport.

98^e séance plénière
14 juillet 1994

3/ A sa 68^e séance, le 21 juin 1994, la Cinquième Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/48/L.71 intitulé "Afrique : situation économique critique, redressement et développement" et l'a recommandé à l'Assemblée générale pour adoption. Le projet de chapitre du budget-programme figure dans le document A/C.5/48/74/Add.1 du 7 juillet 1994.